



AVIS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DE L'ARVE

PROJET : Mise en place de piézomètres et de forages d'exploitation (captages de Moisset-Matailly) sur la commune de Vulbens

DATE : 6 avril 2023

VERSION : version définitive

1- Contexte de la demande d'avis de la CLE

Le dossier de Déclaration loi sur l'eau est déposé en application de l'article R214-1 du Code de l'Environnement.

Une demande d'avis a été transmise par la DDT de Haute-Savoie à la CLE le 23 mars 2023. La CLE doit faire connaître ses observations avant le 7 avril 2023. L'avis a été formulé par le bureau de la CLE, conformément à l'article 7 des règles de fonctionnement de la CLE modifiées par délibération du 21 février 2023.

2- Description sommaire du projet

Demandeur : Communauté de Communes du Genevois

Commune concernée : Vulbens, au lieu-dit Matailly

Contexte du projet :

Les travaux ont pour objectif la création de :

- 7 piézomètres (profondeur 15 m)
- 2 forages d'exploitation (profondeur 22 m)

dans les alluvions fluviales récentes du Rhône au niveau du champ captant de Moisset-Matailly.

Il s'agit pour la CC du Genevois de préciser le fonctionnement et les paramètres hydrodynamiques de l'aquifère, afin de garantir au mieux la qualité des eaux destinée à l'alimentation humaine.

Les forages sont réalisés au sein d'aménagements déjà existants et dédiés à l'exploitation de la nappe à des fins d'alimentation en eau potable.

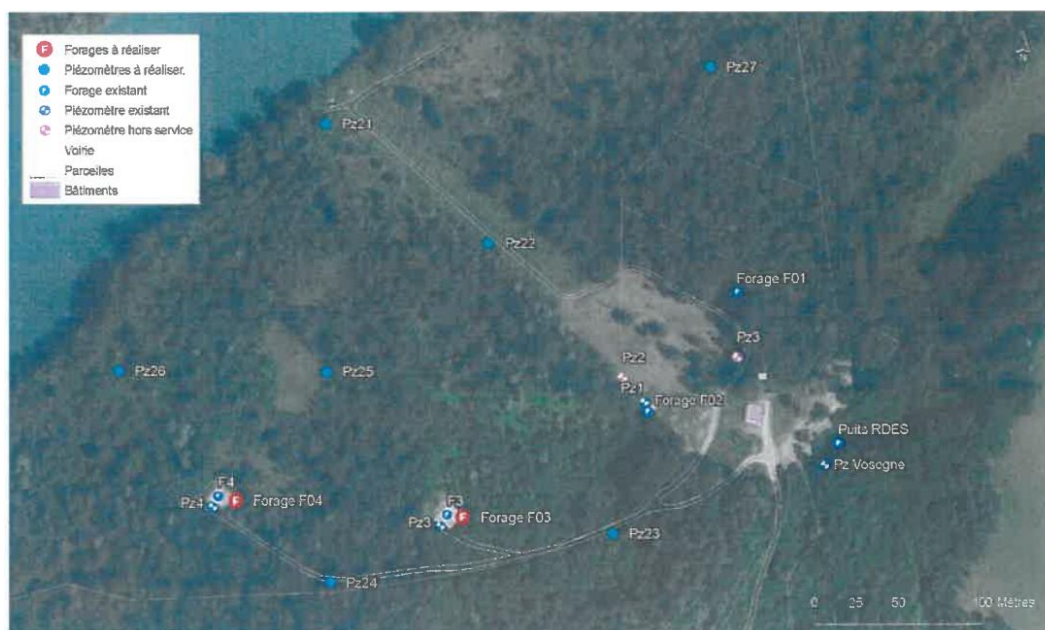
Toutes les précautions seront prises tant en phase chantier qu'en phase exploitation pour qu'il n'y ait aucune communication entre la surface et les nappes profondes (étanchéité des ouvrages).

Cartes :

Localisation générale :



Positionnement des piézomètres :



Calendrier prévisionnel :

Les travaux auront lieu entre juin et août 2023.

3- Analyse du projet au regard des dispositions du PAGD et du règlement du SAGE

Cet avis s'appuie sur les dispositions du SAGE entré en vigueur le 23 juin 2018.

3.1-Analyse des impacts sur les nappes stratégiques

Le principal enjeu concerne **les nappes stratégiques pour l'eau potable identifiées dans le SAGE**.

3.1.1-Rappel des principes de protection des nappes stratégiques figurant dans le SAGE

La stratégie du SAGE dans son élaboration a visé comme objectif prioritaire de préserver les ressources stratégiques du territoire pour l'AEP, aussi bien quantitativement que qualitativement.

Le SAGE de l'Arve identifie 9 « nappes stratégiques pour l'alimentation en eau potable » sur le territoire, correspondant à des aquifères au potentiel quantitatif à fournir de l'eau important, situés à proximité des sources de consommation, de bonne qualité et à forte vulnérabilité.

À l'intérieur des aquifères stratégiques, des **zones à enjeux** sont définies comme des zones de sensibilité pour la protection des aquifères pour l'usage d'eau potable à long terme. Trois niveaux d'enjeux de 1 (enjeux les plus forts) à 3 (enjeux moins importants) ont été définis. Des règles et des mesures adaptées sont définies pour chaque zone.

Les principes synthétiques de gestion quantitatifs et qualitatifs des nappes stratégiques sont les suivants :

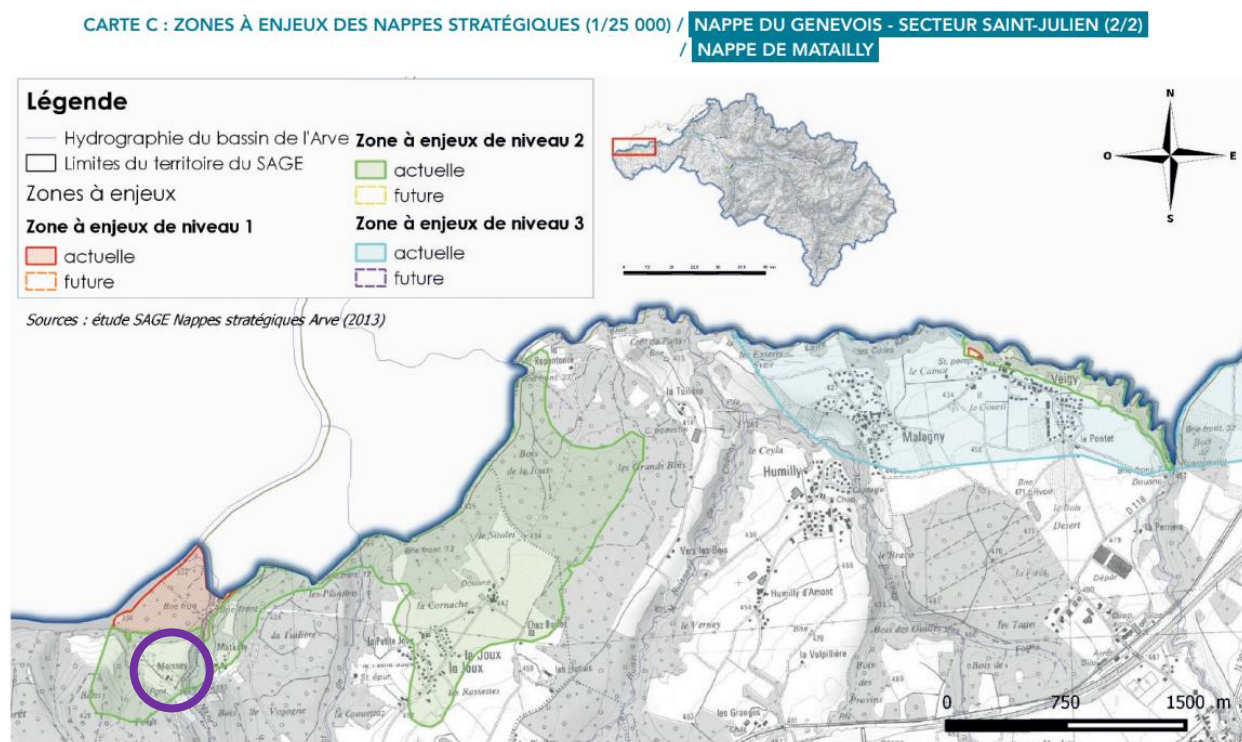
		ZONES À ENJEUX		
		ZONE 3	ZONE 2	ZONE 1
GESTION QUANTITATIVE	Limitation des nouveaux prélèvements dans les ressources stratégiques pour le seul usage AEP (autorisation des forages en eau dans les ressources superficielles si pas d'impact sur la nappe stratégique)			
	Continuer le développement d'interconnexions pour l'AEP (sécurisation, gestion saisonnière quantitative) Communication, concertation			
	Mettre en place un comité de suivi des nappes dans le cadre de la CLE du SAGE rassemblant l'ensemble des exploitants concernés			
	Communication au public			
COMMUNICATION, CONCERTATION	Acquisition de connaissances relatives au fonctionnement et à l'alimentation des ressources les moins connues (Scientrier, Arthaz, Giffre et Marignier)			
CONNAISSANCES				
FORAGES	Exclusion de tout risque majeur (géothermie basse et haute température, gaz de schiste...)			Exclusion de toute activité hors AEP
	Maîtrise de la Géothermie de Minime Importance (GMI)	Exclusion de la GMI		
PRODUITS DANGEREUX ET SOURCES DE POLLUTIONS	Maîtrise des risques issus des activités à risque	Exclusion des nouvelles activités à risque		
	Maîtrise des risques issus de l'habitat, des réseaux et des voiries			
	Maîtrise des risques issus des activités agricoles			

Ces principes de gestion sont retranscrits dans les dispositions du PAGD et dans le règlement du SAGE et se rapportent à un zonage cartographique de l'atlas du SAGE.

3.1.2-Impact du projet sur les nappes stratégiques

La nappe stratégique de Matalilly est concernée par les projets de forage.

La carte ci-dessous, extraite de l'atlas cartographique du SAGE de l'Arve, permet de localiser la zone d'intervention (zone à enjeux de niveau 2), au niveau du rond violet.



3.1.3-Les dispositions du SAGE concernées

Les prescriptions du SAGE sur les nappes stratégiques concernant ce type de projet sont les suivantes :

- **Disposition NAP-1 : « Réserver les ressources stratégiques pour l'usage AEP »**
« Le SAGE destine les ressources stratégiques, telles que délimitées par la carte B du SAGE, au seul usage eau potable pour la distribution publique. »
→ Disposition respectée par le projet

- **Règle-1 : « Exclure les prélèvements autres que AEP sur les ressources stratégiques »**
→ Disposition respectée par le projet

3.2-Autres impacts sur les ressources en eau, les milieux et les risques

Compte tenu de la nature des travaux envisagés, aucun autre impact n'est identifié sur les problématiques du SAGE.

4- Conclusion : Avis de la CLE

Après consultation, le bureau de la CLE, au nom de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Arve, adopte l'avis suivant :

Au vu des éléments disponibles dans le dossier, le projet de forage porté par la Communauté de Communes du Genevois n'est pas en contradiction avec les dispositions du SAGE. La CLE donne un avis favorable au dossier.

Une vigilance particulière devra être observée afin de ne pas perturber le fonctionnement hydrologique de la zone humide du marais de l'Etournel.

Le Président de la CLE

Martial SADDIER



SAGE ARVE - SM3A - 300 Chemin des Prés Moulin - 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny
Tél. : 04 50 25 60 14 – sage@sm3a.com